



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

Édition du 18 février 2011

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 107-28 modifiant le règlement de zonage numéro 107 de la municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 14 février 2011, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 107-28 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 107 concernant l'assouplissement de diverses mesures règlementaires* ».
- 2- L'objet du règlement 107-28 est d'assouplir certaines dispositions règlementaires se rapportant aux bâtiments complémentaires à l'habitation, à la marge de recul par rapport à un lac ou à un cours d'eau, à l'implantation des roulottes et à la hauteur des bâtiments principaux. Il vise également à spécifier les règles applicables à l'implantation des conteneurs sur le territoire.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mars 2011 à 19h30 dans la salle du conseil située au 427C, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0. Au cours de cette assemblée, le maire (ou une autre personne désignée par le maire) expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et les zones concernées sont les suivantes : Ra-1 à Ra-18, Rb-1, M-1 à M-11, C-1 et C-2, Rec-1 à Rec-3, A-1 à A-11, Vill-1 à Vill-7, Cons-1, Ref-1 et Fo-1 à Fo-4.
- 5- Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, aux heures d'ouverture soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Saint-Ubalde, ce 18 février 2011.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, résidant à Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8h30 et 12h00 de l'avant-midi, le 18^{ème} jour de février 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ème} jour de février 2011.

Signé :

Titre